

<b>REPUBLIQUE FRANÇAISE</b> <b>LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE</b>	
Département des Pyrénées-Atlantiques Arrondissement de Bayonne	Canton de Saint-Pierre d'Irube Commune de Lahonce

**Arrêté du 27 janvier 2017**

**OBJET : ENQUETE PUBLIQUE POUR RETROCESSION DE VOIRIES**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*  
*Vu le Code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles L.134-1 et suivants et R.134-5 et suivants,*  
*Vu le Code de la Voirie Routière, notamment ses articles L.112-8, L.141-3 à L.141-7 et R.141-2 à R.141-10,*  
*Vu l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2016 fixant la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur au titre de l'année 2017,*  
*Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 13 juin 2016 décidant de prendre en considération le projet d'incorporation et de classement dans la voirie communale de la voie du lotissement Kantaldi,*  
*Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 13 juin 2016 décidant de prendre en considération le projet d'incorporation et de classement dans la voirie communale de la résidence Etxegorria,*  
*Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 26 juillet 2016 décidant de prendre en considération le projet d'incorporation et de classement dans la voirie communale de la voie du lotissement Urde Basa,*  
*Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 octobre 2016 décidant de prendre en considération le projet d'incorporation et de classement dans la voirie communale de la voie du lotissement Bizi Berria,*  
*Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 13 décembre 1995 décidant de prendre en considération le projet d'incorporation et de classement dans la voirie communale de la voie du lotissement Pilas,*  
*Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 13 décembre 1995 décidant de prendre en considération le projet d'incorporation et de classement dans la voirie communale de la voie du lotissement Dorea,*

**Le Maire arrête :**

**Article 1 :** Le projet d'incorporation et de classement dans la voirie communale des voies des lotissements Kantaldi, Bizi Berria, Urde Basa, Pilas, Dorea, et de la résidence Etxegorria est soumis à une enquête publique destinée à recueillir les observations du public.

**Article 2** : Le dossier mis à l'enquête comprend :

- un exemplaire de la délibération du Conseil Municipal décidant le principe de l'opération,
- une notice explicative,
- un plan de situation,
- un plan parcellaire,
- la liste des propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet.

**Article 3** : Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés à la mairie pendant quinze jours consécutifs du 13 février 2017 au 28 février 2017 inclus, de 9 heures à 18 heures, afin que chacun puisse en prendre connaissance et faire enregistrer ses observations éventuelles.

**Article 4** : Mme LACARRA Anita, expert agréée agricole et foncier, est désignée comme commissaire-enquêteur. Elle effectuera une permanence à la mairie le mardi 28 février 2017 de 17 heures à 19 heures.

Les observations formulées par écrit pourront lui être adressées par courrier à la mairie exclusivement ou par voie électronique ([urba@lahonce.fr](mailto:urba@lahonce.fr)) et de manière à ce qu'elles soient parvenues avant la clôture de l'enquête.

**Article 5** : A l'expiration du délai fixé à l'article 3, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire-enquêteur qui dans le délai d'un mois transmettra au Maire le dossier et le registre accompagnés de ses conclusions motivées.

**Article 6** : Le présent arrêté sera affiché à la porte de la mairie à compter du 27 janvier 2017 et pendant toute la durée de l'enquête.

L'accomplissement de ces formalités sera constaté et justifié par un certificat du Maire.

**Article 7** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Madame la Sous-Préfète pour l'arrondissement de BAYONNE.

Acte rendu exécutoire après  
publication ou notification du :

27 janvier 2017

Fait à Lahonce, le 27 janvier 2017

Le Maire,  
Pierre GUILLEMOTONIA

